

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 22 mai 2024, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 16 mai 2024. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Monsieur Aäli HAMDANI – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Monsieur Gérard CIBRAY – Monsieur Jean-Charles CONTE – Monsieur Ludovic DARENGOSSE – Monsieur Pierre ESTRYPEAU – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Marie-Line LALMI – Madame Mylène MONCERET – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Émilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Bernard BERINGUIER à Madame Émilie PEZET – Madame Élisabeth CORDEIRO à Monsieur Ludovic DARENGOSSE – Monsieur Benoît MUNOZ à Madame Sylvie BUIGUES.

Absents excusés :

Monsieur Jérôme BRIÈRE.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel FALCONNET.

Ont également assisté à la séance Madame Virginie VIALAR, Secrétariat des élus et Madame Justine RIVIÈRE, Affaires juridiques.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 23
- Nombre de conseillers représentés : 3

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

2024-44 FINANCES : Reversement des droits de place

Rapporteur : Madame Christel RIVIERE

ADOPTE				
Votants : 26	Abstentions : 0	Exprimés : 26	Pour : 26	Contre : 0

À la demande de Monsieur le Maire, Madame Christel RIVIERE, 1^{ère} adjointe, énonce au Conseil municipal que, dans le cadre de l'organisation de manifestations par des associations, la commune de Bessières perçoit les droits de place et doit reverser ces recettes à l'association organisatrice.

Ainsi, le budget principal de la commune a encaissé les recettes suivantes pour le compte des associations indiquées et reversera à ces dernières les montants perçus :

- 6003,31 € pour l'association « Confrérie mondiale des chevaliers de l'omelette géante de Bessières » (Fête de Pâques en avril 2024) ;
- 3150 € pour l'association « Bessières en fêtes » (Vide grenier du 21 avril 2024).

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MADAME LA 1^{ère} ADJOINTE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **DONNE** son accord pour le reversement des droits de place ci-dessus exposés ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à l'un de ses représentant(e)s pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le Maire,

Cédric MAUREL



Certifié exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées

le : 28 mai 2024

et la délibération ayant été reçue en Préfecture

le : 28 mai 2024